

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 86/313 DU 20/02/86

portant nomination à titre exceptionnel dans
l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
 - VU - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23-8-1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU - le Décret 59/127 du 6 Juillet 1959 désignant le Chef du Gouvernement comme Gardien de l'Ordre du Mérite Congolais et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions du grade de Grand Croix ;
 - VU - le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960 portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;
 - VU - le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960 fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRET :

Article 1er. Est nommée à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

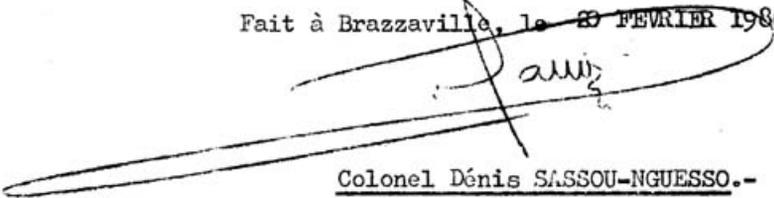
A LA DIGNITE DE GRAND'OFFICIER.

Madame ABDOU DIOUF, Epouse du Chef de l'Etat Sénégalais.

Article 2.- Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 20 FEVRIER 1986


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-